

## Réindexation pension alimentaire à la baisse

Par louad, le 31/12/2014 à 14:25

Bonjour,

voilà je suis entrain de voir la revalorisation de la pension alimentaire. Cette année, le nouvel indice est plus bas que l'indice de référence donc dans mon calcul, j'obtiens un chiffre inférieur à la pension alimentaire de 2014. Mon ex peut il donc baisser le montant qu'il verse pour nos enfants ???

merci d'avance

Par cocotte1003, le 31/12/2014 à 14:31

Bonjour, tout à fait, ça marche dans un sens comme dans l'autre, cordialement

Par louad, le 31/12/2014 à 14:37

merci beaucoup pour votre réponse bonne journée